

**ARRETÉ DU MAIRE**

N° 2023-012

Nos réf : SR/HG

Le Maire de la Commune de Bavans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, article R.411-26,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation

**ARRETONS**

**Article 1 :** L'entreprise Acco Forêt, missionnée par la Commune, interviendra pour des travaux d'abattage d'arbres situés sur la parcelle cadastrée 48 AI 688 sis 25 rue des Campenottes. Ces travaux se feront depuis la rue du Bois Joli (portion située entre le 33 et le 41 rue du Bois Joli).

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux programmés pour une durée de 1 jour, le 13 mars 2023, la circulation sera adaptée en fonction des besoins de leur intervention (circulation alternée, rétrécissement de chaussée avec priorisation...). A l'endroit des travaux, la vitesse sera limitée à 30km/h et à l'endroit du chantier le stationnement sera interdit. La circulation des piétons devra être aménagée afin d'assurer leur sécurité par tous les moyens nécessaires (changement de trottoir).

**Article 3 :** L'entreprise balisera la zone de chantier durant les travaux à l'aide de panneaux provisoires et de cônes de signalisation conformément à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire à mettre en place pour des travaux en agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

**Article 4 :** Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

**Article 5 :** Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans et le Responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Bavans, le 08 mars 2023

Madame la Maire  
Sophie RADREAUNotifié à l'intéressé le : 08 mars 2023  
Publié sur site internet le : 08 mars 2023

Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : [mairie.bavans@bavans.fr](mailto:mairie.bavans@bavans.fr) – site internet : [www.bavans.fr](http://www.bavans.fr)